

# Résolution du Conseil sur la mise en œuvre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)



Réunion du Comité des politiques d'environnement (EPOC) au niveau ministériel

**Environnement et compétitivité mondiale**

28-29 avril 2008

Adoptée par le Conseil de l'OCDE le 28 mars 2008



Pour une meilleure économie mondiale

**RÉSOLUTION DU CONSEIL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE STRATÉGIQUE DE LA  
GESTION INTERNATIONALE DES PRODUITS CHIMIQUES (SAICM)  
[C(2008)32]**

LE CONSEIL,

Vu l'article 5a) de la Convention relative à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques, en date du 14 décembre 1960, et l'article 18 a) iii) du Règlement de procédure de l'Organisation ;

Vu les engagements en matière de gestion des produits chimiques exprimés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, le programme Action 21, la Déclaration de Bahia sur la sécurité chimique du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique de 2000, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg de 2002 et d'autres conventions et décisions internationales récentes relatives à la gestion durable des produits chimiques ;

Vu les objectifs énoncés lors de ce Sommet mondial, au paragraphe 23 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg qui prévoit de faire en sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement soient réduits au minimum ;

Vu les défis à relever en matière de réduction des risques imputables aux produits chimiques mis en évidence en 2001 dans l'Objectif 4 de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXIème siècle, et vu la Vision stratégique du Comité des politiques d'environnement de 2006 et les stratégies d'ouverture anticipatives du Comité des politiques d'environnement et du Comité des produits chimiques de l'OCDE ;

Vu l'intérêt qu'ont accordé les ministres, chefs de délégation et représentants de la société civile et du secteur privé à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), et à sa mise en œuvre, lors de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques de Dubaï en février 2006, en adoptant la Déclaration de Dubaï et la Stratégie politique globale, et vu l'invitation faite aux organisations intergouvernementales de soutenir cette mise en œuvre et d'envisager l'élaboration de leurs propres plans d'action ;

Vu la recommandation contenue dans la Déclaration de Dubaï visant à utiliser et à affiner le Plan d'action mondial en tant qu'outil de travail et de document d'orientation pour la SAICM ;

Reconnaissant les besoins exprimés dans la Stratégie politique globale, notamment la nécessité de faire en sorte que tous les pays disposent des outils nécessaires à la production et à l'application d'informations fondées sur la science concernant les dangers et les risques imputables aux produits chimiques, et d'informations claires et accessibles sur les produits chimiques eux-mêmes ; de renforcer la coopération et la cohérence afin d'utiliser les ressources de façon efficiente à tous les niveaux grâce à des approches et principes harmonisés ; et d'éviter les doubles emplois en tenant dûment compte des instruments et processus mis au point à ce jour ;

Reconnaissant que les pays Membres de l'OCDE sont confrontés aux mêmes besoins et travaillent ensemble, dans le cadre de l'OCDE, depuis plusieurs décennies afin de répondre à ces besoins en élaborant et en utilisant un grand nombre de normes, outils et approches internationalement reconnus pour gérer les risques liés aux produits chimiques et aux pesticides ;

Reconnaissant qu'il est souhaitable de collaborer avec certaines économies non Membres pour mettre en œuvre bon nombre des objectifs de la SAICM et de prendre en compte les besoins d'autres économies non Membres en mettant à profit les outils, les instruments et l'expérience générale forgés à l'OCDE dans le cadre offert par l'Organisation ;

Reconnaissant la fonction de coordination du Programme inter-organisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC), auquel l'OCDE coopère, qui évite que les travaux sur la gestion des produits chimiques fassent double emploi avec ceux d'autres organisations intergouvernementales œuvrant dans ce domaine et favorise les synergies, dans la mesure du possible et selon les circonstances ;

Rappelant le crédit accordé à la SAICM par les autres organisations intergouvernementales, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale du travail OIT) ;

DECIDE QUE L'OCDE :

- Fera de la mise en œuvre des objectifs de la SAICM, énoncés dans la Stratégie politique globale, une partie intégrante de son Programme sur les produits chimiques, en particulier par le biais d'activités sur les éléments du Plan d'action mondial de la SAICM dans lesquels l'OCDE joue un rôle ;
- Appuiera les pays Membres dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre la SAICM et collaborer dans ce domaine avec les économies non Membres ;
- Continuera de coopérer et de coordonner ses travaux avec les organisations intergouvernementales concernées pour que la SAICM soit mise en œuvre de façon concluante en temps voulu ;
- Fera en sorte que les résultats de son Programme sur les produits chimiques soient le plus accessibles, pertinents et utiles possible pour les économies non Membres et autres parties intéressées, en assurant leur diffusion large et gratuite ; et
- Rendra compte, à chaque réunion future de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, des progrès réalisés par l'OCDE dans la mise en œuvre de la SAICM.

## **ANNEXE I. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA RÉOLUTION DU CONSEIL DE L'OCDE**

Le présent document contient le texte d'une Résolution du Conseil sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) et, en annexe, une note d'information donnant des précisions sur la SAICM et ses liens avec le Programme de l'OCDE sur les produits chimiques. La SAICM, qui comprend une Stratégie politique globale et un Plan d'action mondial, a été adoptée par les ministres, chefs d'État et autres parties prenantes à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM) de Dubaï en février 2006. L'ICCM a porté la SAICM à l'attention des organes directeurs des organisations intergouvernementales pertinentes, en les invitant à l'appuyer en vue d'incorporer ses objectifs dans leurs programmes de travail. Depuis, la SAICM a suscité l'intérêt et l'adhésion des organes directeurs de plusieurs organisations intergouvernementales : le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La Résolution du Conseil témoigne de l'appui apporté par l'OCDE ; il reconnaît que l'OCDE a un rôle à jouer dans la mise en œuvre des objectifs de la SAICM et appelle l'Organisation à contribuer plus explicitement à soutenir, dans la gestion des produits chimiques, les aspects liés au renforcement des capacités (principalement en diffusant les produits du Programme environnement, santé et sécurité de la Direction de l'environnement de l'OCDE et en les rendant plus accessibles, pertinents et utiles pour les pays non Membres).

La Résolution du Conseil a été entérinée par le Comité des produits chimiques et le Groupe de travail sur les produits chimiques, les pesticides et la biotechnologie à la 41<sup>ème</sup> réunion conjointe, en juin 2007, ainsi que par le Comité des politiques d'environnement à sa réunion des 29 et 30 novembre 2007, et adoptée par le Conseil de l'OCDE le 28 mars 2008.

## **ANNEXE II. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SAICM ET LE RÔLE DE L'OCDE DANS SA MISE EN ŒUVRE**

**Depuis près de quarante ans, le Programme de l'OCDE sur les produits chimiques travaille à la mise au point de mesures et d'instruments destinés à aider les pays Membres dans la gestion des risques liés aux produits chimiques, en offrant un cadre harmonisé qui facilite les échanges et le partage des tâches, et permet d'économiser les ressources et d'éviter les doubles emplois.**

Les produits chimiques occupent une place essentielle dans la vie moderne, et l'industrie chimique est l'un des piliers de l'économie mondiale. La production de l'industrie chimique représente une valeur de 2 245 milliards USD par an ; étant donné qu'ils assurent encore 75 % de la production mondiale dans ce secteur, les pays de l'OCDE ont un rôle important à jouer pour veiller à ce que les produits chimiques puissent être fabriqués, utilisés et éliminés sans danger pour la santé humaine ou l'environnement. Le cadre harmonisé dont disposent les pays de l'OCDE pour la gestion des produits chimiques, qui s'appuie sur les essais et l'évaluation de la sécurité et fait appel à divers instruments de gestion, contribue à la réalisation de cet objectif.

Dans les pays de l'OCDE, la réglementation des produits chimiques s'appuie sur des décisions prises à la lumière des résultats des travaux d'identification des dangers et d'évaluation des risques. Les fabricants et importateurs de produits chimiques doivent conduire des batteries d'essais pour déterminer de quelle manière chaque substance est susceptible d'affecter la santé humaine et l'environnement. Les résultats des essais et les situations d'exposition potentielle sont ensuite évalués pour que les gouvernements puissent décider comment gérer chaque substance et maîtriser les risques qu'elle présente. Cette approche fondée sur des critères scientifiques et réglementaires est à la fois rigoureuse et très complète, mais elle peut aussi demander beaucoup de temps et se révéler onéreuse pour les gouvernements et l'industrie. En conséquence, l'OCDE s'est employée à mettre en place et maintenir un processus permettant de garantir la protection de la santé et de l'environnement et de traiter les problèmes transfrontières associés à la production et l'utilisation de produits chimiques, tout en évitant les pertes d'efficacité et le gaspillage des ressources dus à la duplication des travaux et la création d'obstacles non tarifaires aux échanges.

**Comme le montre le rapport « Les perspectives de l'environnement à l'horizon 2030 », l'industrie chimique est un secteur dynamique qui figure parmi les plus mondialisés ; une part importante de sa production étant désormais assurée par les économies non Membres, la convergence des politiques de sécurité chimique des pays Membres et non Membres de l'OCDE est indispensable.**

Les « Perspectives de l'environnement à l'horizon 2030 » indiquent que la production de produits chimiques est en pleine croissance dans les pays non Membres de l'OCDE, notamment au Brésil, en Russie, en Inde et en Chine, et que la part des pays de l'Organisation dans la production mondiale devrait reculer, de 75% aujourd'hui, à 63% en 2030. Compte tenu de cette évolution, du caractère transfrontière de la distribution environnementale des produits chimiques, et de leurs effets sanitaires et environnementaux, auxquels s'ajoutent les conséquences possibles pour les échanges, l'efficacité de la réglementation mondiale est devenue un objectif important du Programme sur les produits chimiques de l'OCDE. Parallèlement, plusieurs conventions internationales intéressant les produits chimiques ont été adoptées ces dernières années par les Nations Unies, et de nombreux pays de l'OCDE travaillent actuellement à la modernisation de leurs réglementations en matière de sécurité chimique pour s'y conformer.

Le rôle du Programme de l'OCDE sur les produits chimiques dans ce secteur en pleine mutation de l'économie mondiale est donc d'aider les pays Membres à :

- élaborer et soutenir des instruments scientifiques et des moyens d'action de qualité pour protéger la santé humaine et l'environnement des risques liés aux produits chimiques ;
- améliorer l'efficacité des essais et de l'évaluation des produits chimiques grâce au système d'acceptation mutuelle des données (AMD), dans lequel un essai mené selon les règles et normes de l'OCDE est accepté par les autorités réglementaires dans le monde entier [les

économies réalisées par les gouvernements et l'industrie des pays de l'OCDE en évitant les doublons par ce biais sont estimées, au minimum, à 60 millions EUR par an] ;

- faciliter le partage des tâches d'évaluation de la sécurité des substances et produits chimiques entre les pays de l'OCDE grâce à l'utilisation de méthodes comparables ;
- harmoniser autant que possible les obligations en matière de notification et de déclaration des substances et produits chimiques pour que, parallèlement à la diminution des droits de douane, les barrières non tarifaires ne deviennent pas le principal obstacle aux échanges ; et
- travailler avec certains non Membres en vue de promouvoir la convergence des politiques en matière de sécurité des produits chimiques élaborées par ces pays et par ceux de l'OCDE, notamment dans le cadre de l'accord multilatéral porté par les Actes du Conseil relatifs à l'AMD, comme le prévoit la Stratégie d'ouverture du Comité des produits chimiques.

Face à la mondialisation de l'industrie chimique et des marchés des produits chimiques, les Nations Unies ont adopté une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) qui aura un impact sur les politiques nationales, tant dans les pays Membres de l'OCDE que dans les pays non Membres. La diffusion des instruments et des données d'expérience de l'OCDE facilitera la mise en œuvre de la SAICM et l'harmonisation mondiale de la gestion des produits chimiques dans le sens des politiques de l'OCDE.

La SAICM a été adoptée par les ministres, chefs d'État et autres parties prenantes à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM) de Dubaï en février 2006. Avec sa Stratégie politique globale et son Plan d'action mondial, la SAICM offre un cadre international important pour une gestion harmonisée des risques liés aux produits chimiques, qui met déjà largement à profit les réalisations du Programme de l'OCDE sur les produits chimiques. Le Comité des produits chimiques est partisan de diffuser ses résultats – l'ensemble des normes, instruments et données d'expérience de l'OCDE en matière de sécurité chimique – dans le monde entier sous la forme la plus accessible possible. Les pays Membres considèrent que les travaux qu'ils effectuent au titre du Programme de l'OCDE sur les produits chimiques contribuent utilement à la mise en œuvre de la SAICM.

Cette mise en œuvre suppose une intensification des efforts de gestion des produits chimiques dans de nombreux pays, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'OCDE, et la mise au point de nouveaux instruments pour permettre aux pays d'engager, ou de poursuivre, les travaux nécessaires de façon efficiente et efficace. Les pays Membres sont favorables à la prise en compte des objectifs de la SAICM dans le Programme de l'OCDE sur les produits chimiques car le travail qu'ils mènent à l'OCDE continuera à les aider à éviter les doublons et d'éventuels obstacles non tarifaires, à économiser les ressources, à réduire l'expérimentation animale et à limiter les délais de commercialisation des produits, le temps que les non Membres établissent leurs cadres d'action en matière de sécurité chimique. Le rôle de l'OCDE dans la mise en œuvre de la SAICM sera principalement axé sur le développement, la mise en œuvre et la large diffusion de ses instruments de gestion des produits chimiques.

**Le Comité des produits chimiques propose que les pays Membres s'attachent ensemble, dans le cadre offert par l'OCDE, à relayer les objectifs et à assurer la mise en œuvre de la SAICM en améliorant l'accessibilité et l'utilité des mesures et instruments élaborés par le Programme sur les produits chimiques pour les non Membres.**

En février 2007, le Comité des produits chimiques a adopté une déclaration soutenant les objectifs de la SAICM (voir [http://www.oecd.org/document/52/0,3343,fr\\_2649\\_34365\\_37999156\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/52/0,3343,fr_2649_34365_37999156_1_1_1_1,00.html)), dans laquelle il cite sa Stratégie d'ouverture comme moyen de travailler avec certains non Membres, du fait de leur adhésion aux Actes du Conseil relatifs à l'AMD ou dans le cadre d'activités spécifiques, et plaide pour que ses résultats soient accessibles et apportent une contribution utile aux économies non Membres qui mettent en place leurs propres cadres de gestion des produits chimiques. Le Comité a par ailleurs décidé de mieux intégrer les objectifs de la SAICM dans son prochain programme de travail<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>. Les travaux en cours du Programme spécial sur le contrôle des produits chimiques s'achèvent le 31 décembre 2008. La proposition de programme sur les produits chimiques pour 2009-2012 sera présentée au Conseil début 2008.

En apportant son soutien, l'OCDE n'est pas pour autant amenée à se charger du développement des capacités dans les pays non Membres. Cette tâche incombe plutôt à d'autres organisations intergouvernementales, qui ont cependant tout intérêt, en termes d'efficacité et d'efficacités, à mettre à profit les réalisations du Programme de l'OCDE sur les produits chimiques. Le Programme inter-organisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC) veille à la bonne coordination des activités de l'OCDE et de celles des autres organisations intergouvernementales qui s'occupent des produits chimiques<sup>2</sup>.

**Le Comité des produits chimiques et le Comité des politiques d'environnement ont recommandé que l'OCDE réponde à la demande formulée par les ministres et chefs d'État au moment de l'adoption de la SAICM, qui ont invité les organisations intergouvernementales à appuyer sa mise en œuvre et à envisager l'élaboration de leurs propres plans d'action.**

Dans sa Résolution I/1 sur les modalités de mise en œuvre, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM) « [p]orte l'Approche stratégique à l'attention des organes directeurs des organisations intergouvernementales pertinentes et les encourage à y souscrire, ou à la reconnaître par d'autres moyens appropriés, en vue d'incorporer ses objectifs dans les programmes de travail relevant de leurs mandats respectifs, et à faire rapport à ce sujet à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques ». Depuis, la SAICM a suscité l'intérêt et l'adhésion des organes directeurs de plusieurs organisations intergouvernementales : le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Dans le cadre des dispositions envisagées pour la réunion des ministres de l'environnement de l'OCDE de 2008, l'EPOC est convenu qu'un texte prenant dûment acte de la SAICM serait préparé pour présentation aux ministres de l'environnement. Après consultation de la Direction juridique, il semble que la forme la plus appropriée soit une Résolution du Conseil sur le rôle de l'OCDE dans la mise en œuvre de la SAICM. Cette Résolution du Conseil réaffirme l'engagement de l'OCDE dans la mise en œuvre de la SAICM et reconnaît que l'OCDE offre un lieu de dialogue efficace et efficace au sein duquel les gouvernements peuvent coopérer de façon à rendre leur effort collectif plus productif que la somme de leurs contributions individuelles. Cela ajoute encore à la valeur des engagements souscrits à la réunion de Dubaï et préparera le terrain pour la Résolution du Conseil de l'OCDE relative au Programme sur les produits chimiques.

Une Résolution du Conseil est une Décision interne (Acte ayant force obligatoire) concernant le travail engagé par l'Organisation.

On trouvera ci-après une brève explication de ce que signifie dans la pratique chaque point du dispositif de la Résolution.

- [L'OCDE] *Fera de la mise en œuvre des objectifs de la SAICM, énoncés dans la Stratégie politique globale, une partie intégrante de son Programme sur les produits chimiques, en particulier par le biais d'activités sur les éléments du Plan d'action mondial de la SAICM dans lesquels l'OCDE joue un rôle.*

La Résolution du Conseil marque un pas important dans la reconnaissance explicite de la mise en œuvre des visées de la SAICM en tant qu'objectif des travaux de l'OCDE.

À sa réunion de juin 2007, le Comité des produits chimiques a défini les grandes lignes du Programme environnement, santé et sécurité (ESS), dans lequel le Programme sur les produits chimiques occupe une place de choix, pour la période à venir. Ce programme de travail prendra en compte les objectifs de la SAICM tels que décrits dans la Stratégie politique globale. Pour l'heure, ces grandes lignes renvoient uniquement aux activités engagées dans les huit domaines d'étude ESS intéressant la gestion des produits chimiques. Elles sous-tendent l'élaboration du prochain programme de travail sur les produits chimiques, dont le contenu précis dépendra bien entendu des priorités convenues et ressources allouées par les pays Membres. Le programme de travail pourrait s'articuler autour des quatre objectifs correspondants de la SAICM.

---

<sup>2</sup> L'IOMC a été créé en 1995 par un protocole d'accord signé par l'OCDE, l'OMS, l'OIT, le PNUE, l'ONUDI, la FAO et l'UNITAR (les organisations participantes). La Banque mondiale et le PNUD y participent en qualité d'observateurs.

- Réduction des risques : mettre en commun les enseignements tirés des politiques et instruments afin d'aider les pays à gérer et réduire les risques imputables aux produits chimiques [les activités du programme en cours portent notamment sur les aspects suivants : outils de gestion des risques et expérience en la matière, chimie écologiquement viable, réduction des risques liés aux pesticides, accidents chimiques].
- Connaissances et informations : fournir des informations, méthodes et autres outils pour les essais et évaluations de produits chimiques ; proposer des cadres pour le partage des travaux et la production d'informations sur les dangers et les risques imputables aux produits chimiques [les activités du programme en cours portent notamment sur les aspects suivants : biocides, produits chimiques nouveaux et existants, projet sur les relations quantitatives structure-activité, méthodes d'évaluation des risques et de l'exposition, inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes, systèmes de classification et d'étiquetage, essais et évaluation des nanomatériaux, modèles de présentation, partage des travaux d'homologation des pesticides].
- Gouvernance : aider les pays à mettre en œuvre les dispositifs et accords définis dans les Actes du Conseil de l'OCDE [les activités du programme en cours portent notamment sur les aspects suivants : instruments d'Acceptation mutuelle des données (AMD), Principes de bonnes pratiques de laboratoire (BPL) et Lignes directrices pour les essais, englobant la toxicogénomique, les perturbateurs endocriniens, les méthodes d'essai sans expérimentation animale].
- Renforcement des capacités : diffuser les produits de l'OCDE et les rendre plus accessibles, pertinents et utiles pour les Membres et les non Membres [les activités du programme en cours portent notamment sur les aspects suivants : AMD et non Membres, portail de données relatives à la sécurité (eChemPortal), coopération dans le domaine de la sécurité des aliments; diffusion des produits obtenus dans tous les domaines d'étude ESS].
- [L'OCDE] *Appuiera les pays Membres dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre la SAICM et collaborer dans ce domaine avec les économies non Membres.*

La possibilité offerte aux pays Membres d'échanger des informations sur leurs plans nationaux de mise en œuvre de la SAICM, dans le cadre du Comité des produits chimiques, permet d'éviter les doublons et de mettre en commun les expériences de collaboration avec les non Membres dans le domaine de la gestion des produits chimiques.

La mise en œuvre de la SAICM a été organisée selon les régions des Nations Unies. L'une d'elles, UE/JUSSCANNZ, comprend tous les pays Membres de l'OCDE et les huit États de l'UE non Membres de l'OCDE.

- [L'OCDE] *Continuera de coopérer et de coordonner ses travaux avec les organisations intergouvernementales concernées pour que la SAICM soit mise en œuvre de façon concluante en temps voulu.*

L'OCDE est l'une des neuf organisations intergouvernementales prenant part au Programme inter-organisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC), qui met en route, facilite et coordonne les actions internationales en vue de réaliser l'objectif visé par le Sommet mondial pour le développement durable à l'horizon 2020 en matière de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. Sont également parties prenantes l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale participent à l'IOMC en qualité d'observateurs (voir <http://www.who.int/iomc/en/>).

- [L'OCDE] *Fera en sorte que les résultats de son Programme sur les produits chimiques soient le plus accessibles, pertinents et utiles possible pour les économies non Membres et autres parties intéressées, en assurant leur diffusion large et gratuite.*



Le Programme sur les produits chimiques génère un grand nombre de mesures et d'instruments intéressant les essais, l'évaluation et la gestion des substances et produits chimiques. Les mesures les plus importantes sont les Décisions du Conseil qui jettent les bases et établissent les normes internationales (Lignes directrices pour les essais, Principes de bonnes pratiques de laboratoire et Procédures de vérification du respect des BPL) des accords multilatéraux concernant l'acceptation mutuelle des données de sécurité pour l'évaluation des produits chimiques. Une Décision de 1997 donne la possibilité aux non Membres d'adhérer à ces Actes, et la stratégie d'ouverture du Comité des produits chimiques met l'accent sur les travaux avec les non Membres qui ambitionnent d'adhérer au système d'AMD. Ce travail, qui prend de plus en plus d'ampleur à mesure que davantage de non Membres perçoivent les avantages de l'adhésion, entre dans le cadre des activités concernant les Lignes directrices pour les essais et les Bonnes pratiques de laboratoire (BPL), qui occupent une place centrale dans le Programme sur les produits chimiques<sup>3</sup>. L'ensemble des normes, y compris désormais les Lignes directrices pour les essais, de même que les informations et documents produits dans le domaine de l'environnement, la santé et la sécurité (ESS), notamment en liaison avec toutes les autres activités, peuvent être téléchargées à partir du site Web public.

Le Comité des produits chimiques a proposé de faire en sorte que cette documentation soit plus accessible aux non Membres et mieux adaptée à leurs besoins. Cet aspect de la mise en œuvre de la SAICM sera pris en compte dans le programme de travail pour 2009-2010, dans la limite des ressources disponibles.

- [L'OCDE] *Rendra compte, à chaque réunion future de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, des progrès réalisés par l'OCDE dans la mise en œuvre de la SAICM.*

L'adoption de la Résolution par le Conseil de l'OCDE sera assurément portée à l'attention des participants à la prochaine Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM), qui se tiendra à Genève en 2009. Par ailleurs, l'OCDE continuera d'informer l'ICCM, soit directement, soit par le biais de l'IOMC, des activités qu'elle mène pour mettre en œuvre la SAICM.

---

<sup>3</sup> Actuellement, trois économies non membres adhèrent à part entière au système d'AMD : l'Afrique du Sud, la Slovénie et Israël. L'Inde, Singapour, le Brésil et l'Argentine sont adhérents provisoires ; l'adhésion de la Chine, de la Thaïlande et de la Malaisie est attendue prochainement.